

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

**SDE 18**

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER



# LE PACK ÉNERGIE ÉVOLUÉE

## POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ATTENTES

Un accompagnement personnalisé en fonction  
de vos besoins via une convention de 4 ans

Un engagement mutuel entre la collectivité et le  
SDE 18 pour la revitalisation du patrimoine bâti et  
l'amélioration du confort des bâtiments.

### 3 OPTIONS POSSIBLES

Le pack énergie **basique**

Le pack énergie **essentiel**

Le pack énergie **premium**

1 technicien référent pour toute  
la durée de la convention



*Toutes nos énergies  
au service du Cher*

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 Rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : energie@sde18.com

[www.sde18.com](http://www.sde18.com)



## Le pack énergie **basique**

Le pack BASIQUE est à destination des collectivités qui, ayant démarré les rénovations énergétiques de leur patrimoine bâti depuis plusieurs années, ont déjà un programme d'investissement et souhaitent continuer leur démarche de maîtrise de l'énergie. Il n'est donc pas conseillé en toute première adhésion.

**0.80€/hab/an**  
pour une commune

**0.40€/hab/an**  
pour une  
intercommunalité

- Le « suivi des consommations énergétiques » sur un maximum de 10 bâtiments de la collectivité
- Le Conseil Ponctuel en Energie
- La Sensibilisation/optimisation aux usages
- La valorisation des CEE

## Le pack énergie **essentiel**

Le pack ESSENTIEL est à destination des collectivités qui entrent en réflexion sur leurs consommations énergétiques ou qui, bien qu'ayant parfois déjà engagé des travaux sur certains bâtiments, ressentent le besoin d'organiser et de prioriser leurs actions.

**1.20€/hab/an**  
pour une commune

**0.60€/hab/an**  
pour une  
intercommunalité

- Prestations du « Pack Energie Basique » +
- Le « suivi énergétique du bâti »
- Le Conseil en Energies Renouvelables
- L'Animation thermographique des bâtiments

## Le pack énergie **premium**

Le pack PREMIUM est à destination des collectivités qui ont déjà ou qui souhaitent engager une réflexion sur leurs consommations énergétiques mais qui anticipent aussi un besoin plus poussé pour se lancer dans l'action et les travaux à proprement parler.

**1.50€/hab/an**  
pour une commune

**0.75€/hab/an**  
pour une  
intercommunalité

- Prestations du Pack Energie Essentiel » +
- L'Accompagnement dans les démarches d'audit énergétique
- L'Accompagnement à l'étude de faisabilité l'étude préalable au transfert de compétence « Chaleur et Froid »